PV Ar 2021



OAK law firm

68/7, bd du Souverain - 1170 Bruxelles - Téléphone: +32 (0)2 629 0500 - Fax: +32 (0)2 629 05 01 e-mail: @oaklaw.eu

PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE EXRAORDINAIRE

ACP EXPO I et II
Avenue de l'Exposition 416-426
1090 Jette
BCE 0891.019.234
15/09/2021

1. Ouverture de la séance

1.1.	l'érification des présences, des procurations et des droits de vote à l'assemble son présents ou représentés :	ée
	Élection d'un(e) président(e) de séance, d'un(e) secrétaire et de deux assesseurs(majorité requise : majorité absolue) Est nommé président de l'assemblée : à	
0	Sont nommés assesseurs : 7 2 2	
	Est nommé secrétaire :àà	,
		/

2. Point unique à l'ordre du jour

Suite au rapport des géomètres -experts, Me rappelle le contexte de la situation et informe l'assemblée quant aux solutions envisageables :

- Deux entités distinctes
- Créations de trois entités (une principale et deux associations partielles)
- Garder une entité tel que décrite actuellement dans l'acte de base

DA DA

POINT de vote 2.1

Création de deux entités distinctes avec deux numéros de BCE séparés. Vote - 4/5 -

POINT de vote 2.2

Création de trois entités distinctes avec trois numéros de BCE séparés (ACP EXPO I, ACP EXPO II et ACP GENERALE) Vote - 4/5

L'assemblée générale vote la création de trois entités

Dans l'hypothèse où aucune majorité qualifiée ne devrait se dégager sur les points 2.1. ou 2.2.ci-dessus, l'assemblée aura à se prononcer sur le choix du syndic unique qui représentera la copropriété à partir du 1^{er} janvier 2022.

Quatre candidatures ont été reçues dans les délais requis :

- 1) Baltimo
- 2) Managimm
- 3) Immo Heymans
- 4) LV Immo

Le syndic ayant remporté le plus de voix et la majorité absolue sera nommé comme syndic avec mandat de gestion à partir du 1 janvier 2022 jusqu'à l'assemblée générale statutaire demars 2025.

Présentation des syndics :

POINT de vote 2.3 – nomination du syndic BALTIMO avec mandat prenant cours le 1 ^{er} janvier 2022. Majorité absolue
Pour: 480 92
Contre: 175 65 1
Abstentions :
POINT de vote 2.4 – nomination du syndic MANAGIMM srl avec mandat prenant cours le 1 ^{er} janvier 2022. Majorité absolue
Pour: 134852
Contre: 89939
Abstentions:
POINT de vote 2.5 – nomination du syndic IMMO HEYMANS avec mandat prenant cours le 1er janvier 2022 Majorité absolue
Pour: 21299.

Abstentions:

Contre: 192 34 7

Majorité absolue 23 36 £
Pour: 49948
Contre: 166648
Abstentions :
POINT de vote 2.7 – Mandat aux deux présidents des conseils actuels (nommés en avril 2019) de EXPO I et II de signer le contrat du syndic. Majorité – 2/3–
Pour: 28/44
Contre: 19947
Abstentions :
us les points de l'ordre du jour étants passés, l'assemblée générale est levée à 104/5
The Designation of the second

POINT de vote 2.6 – nomination du syndic LV IMMO avec mandat prenant cours le 1er